

## DESCRIPTIF

L'Additif SP<sup>®</sup> est un additif en poudre destiné à la production de mortier La Chape Liquide SP<sup>®</sup> (Avis Technique DTA 13/10-1069) en centrale à béton.

L'Additif SP<sup>®</sup> a pour objectif de supprimer la pellicule de surface. Il ne modifie pas les autres caractéristiques et performances du mortier.

Produit breveté. Ne pas utiliser avec d'autres produits que les mortiers La Chape Liquide CLASSIC<sup>®</sup> et CLASSIC<sup>®</sup> P.R.E.

## CARACTERISTIQUES

- Poudre grise
- Densité 0,8
- Point de ramollissement 55 °C

## CONDITIONNEMENT

Sachet-dose hydrosoluble de 750 grammes ( $\frac{1}{2}$  m<sup>3</sup> de mortier).

Carton de 20 sachets-doses (15 kg soit 10 m<sup>3</sup> de mortier).



## MODE D'EMPLOI

Le dosage est de 2 sachets-doses hydrosolubles pour 1 m<sup>3</sup> de mortier La Chape Liquide<sup>®</sup>.

Pour les fractions comprises entre 0,1 et 0,5 m<sup>3</sup>, on utilisera 1 sachet entier (par exemple pour 6,2 m<sup>3</sup>, on introduira 13 sachets).

Ne pas ouvrir les sachets.

**Fabrication par le malaxeur** : répartir les sachets dans le malaxeur tous les 2 ou 3 m<sup>3</sup>. Ne pas introduire les sachets lors de la 1<sup>ère</sup> gâchée.

**Fabrication en direct** (totalité eau puis totalité liant puis totalité sable) : introduire la totalité des sachets après la vidange du liant et avant la vidange du sable. Les sachets peuvent être introduits directement dans le camion-toupie ou sur un des systèmes d'approvisionnement du sable (tapis, skip).

Ne pas introduire les sachets avant l'eau, avec l'eau, ou avec le liant. Ne pas introduire les sachets à la fin de la fabrication.

## STOCKAGE

L'Additif SP<sup>®</sup> doit être stocké à l'abri des intempéries et de l'humidité.

L'Additif SP<sup>®</sup> doit être stocké à une température inférieure à 45 °C.

Une vignette thermosensible se trouve dans les cartons. Ne pas utiliser si la vignette a noirci.

La date limite d'utilisation est indiquée sur les cartons (DLU)



## SECURITE

Avant toute utilisation, consulter la Fiche de Données Sécurité, disponible auprès de LA CHAPE LIQUIDE.

L'Additif SP<sup>®</sup> est un produit classé



Xi Irritant

R36 Irritant pour les yeux

S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

En cas de rupture des sachets, et de contact avec le produit :

- En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau courante.
- En cas de contact avec les yeux, rincer les yeux pendant 10 minutes sous l'eau. Si une gêne subsiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau
- En cas d'inhalation, respirer de l'air frais

Ce document est fourni à titre indicatif, notre société se réservant le droit de modifier les informations contenues dans celui-ci à tout moment. Notre société ne peut garantir le caractère exhaustif, ni l'absence d'erreurs matérielles. Toute utilisation et/ou mise en œuvre des matériaux non conformes aux règles prescrites dans ce document et des règles de l'art dégageant notre société de toute responsabilité.